

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/11/2016

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Mickaël, GOISET Lucien, WATTREE Michel, MAGNIN Didier, MAUVAIS Guy, Mmes WADOUX Céline, BRUOT Céline.

Absent : M. SLAVIK Sébastien.

Mme BRUOT Céline a été élue secrétaire.

Vente de lots de bois aux particuliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre différents lots de bois (sous contrat D1-7 avec l'agent patrimonial ONF de la commune) :

- dans les parcelles 26 (2 lots à 10€ le lot) et 54 (3 lots à 20€ le lot),
- Parcelle 1 : 1 lot (environ 20 stères) à 5€ HT le stère,
- Parcelle 8 : plusieurs lots à 10€ chacun,
- Parcelle 41 : 1 lot (environ 20 stères) à 3€HT le stère,
- Parcelle 55 – nettoyage bord route : 2.5€HT le stère,
- Parcelle 78 : 2.5€HT le stère,
- Parcelle 45 (environ 100 stères) : plusieurs lots vendus à 5€HT le stère,
- 2 lots de tête de chablis à 5€HT le stère.

Entretien des bornes de lutte contre les incendies

Le Maire propose au Conseil Municipal de conventionner avec la SAUR pour l'entretien et le contrôle des bornes de lutte contre les incendies du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de demander à la SAUR de réaliser l'assistance technique de base comprenant les petites interventions d'entretien courantes annuelles (graissage, maintien de l'accessibilité et bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect, rapport) ; les mesures tous les 3 ans (mesure mano-débitmétrique en statique et dynamique et rapport) ; et la mise en peinture tous les 5 ans pour un coût annuel HT de 44€ par PI,
- autorise le Maire à signer cette convention d'une durée initiale de 3 ans renouvelable 2 fois.

Liste définitive d'affouage 2016/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête la présente liste d'affouage 2016/2017 à 47 affouagistes (annexée à la présente délibération).

Le Conseil Municipal a refusé d'inscrire à la liste définitive deux demandes d'inscription hors délai.

En Mairie, le 21/11/2016

Le Maire,

Maurice PIOCHE.



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT 70	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Canton : JUSSEY	De la commune : CONFRACOURT
Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21/11/2016	Séance du : L'an deux mille seize, le seize novembre à vingt heures
Que la convocation du Conseil avait été faite le 7/11/2016	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PIOCHE Maurice, Maire.
Et le nombre des membres en exercice est de 10	Etaient présents : Tous les conseillers sauf : Absent non excusé : M. SLAVIK Sébastien.
Exécution des articles L12121-10, R2121-7, L2121-25, R2121-11, L2121-17, du Code Général des Collectivités Territoriales Le Maire,	Votants :9 Exclus :0
OBJET : Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2017	Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le conseil. Mme BRUOT Céline ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée

Sur proposition de l'ONF (cf. **tableau joint d'assiette des coupes proposées**) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées (35_af, 44_af, 54_j, 90_af), de l'exercice 2017, ainsi que pour les coupes non réglées 18_r, 19_r, 26_j, 29_r, 32_af, 41_r, 59_r et 75_r les destinations suivantes :

- Une visite sur le terrain de la parcelle 29R est demandée avant martelage afin de définir les modalités de la coupe d'ensemencement.

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	75r				
Feuillus		32, 35, 44, 90, 18r, 19r, 41r			

(*)Pour les futaies affouagères, préciser :

► Les découpes :

⁽¹⁾ Découpes standard :

► Autres : Délai impératif pour la parcelle 75.

2. VENTE DE GRE A GRE

2.1. Contrats d'approvisionnement

Néant

2.2. Chablis

- en bloc et façonnés
 façonnés à la mesure
 en bloc et sur pied
 sur pied à la mesure

la commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant

2.3. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : **parcelles 26j, 54j, 29r, 59r, 18r, 19r et 41r.**

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	32-35-44		

Délai d'exploitation de l'affouage : **VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE**

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. GAUTHIER Frédéric

M. GOISET Mickaël

M. WATTREE Michel

Confracourt, le 21/11/2016

Le Maire,

Maurice PIOCHE



COMMUNE DE CONFRACOURT

**RÔLE DÉFINITIF D'AFFOUAGE
2016/2017**

AIME Didier
AIME Marcel
BELLET Guy- CAULIER Josée
BRUOT Céline
BUSSY Rémi
CHAILLÉ Cyrille
CHAILLY Philippe
CHARLIER Jacques
COUTURIER Cyril
DARD Isabelle
DENIZOT Christophe
DURGET Dominique
EPIFANI Nelly
EPIFANI Rodolphe
FAIVRE Serge
FOUSSERET Alain
GAUTHIER Alexandra
GOISET Christian
GOISET Lucien
GOISET Mickaël -GIROD Lucie
GRIBELIN Jean-Marie
GROSSEINT Marguerite
HOSOTTE Philippe
JACQUIN Émile

KLEIN Bruno
KNAB Dominique-BOURGOIN M
HUMBLLOT Alexandre
MAGNIN Pierre-Christophe
MARLY François
MARLY Laurent
MORTIER Joseph
NANTILLET Pierre
PETITFOURG Denis
PUISSET Agnès
RACLOT Alfred
RACLOT Éric
RACLOT Jérémy
RACLOT Raymond
ROUSSELOT Denis
SIBILLE Marc
SLAVIK Sébastien
THIEBAUD Andrée
TISSOT Benoit
VEJUX Lucien
WADOUX Jacques
WADOUX Pascal
WICKY Thierry

Arrêté le présent rôle provisoire d'affouage 2016/2017 à 47 affouagistes.
A Confracourt, le 21/11/2016
Le Maire,

Maurice PIOCHE.

